

AVANT-PROPOS

**Par Maléna PIZZANELLI
et Lise ÉTIENNE**

*Doctorantes
Université de Pau et des Pays de l'Adour
CDRE EA 3004*

La deuxième édition de la journée Jeune Recherche¹, organisée par l'Association des Doctorants en Études et Recherches Européennes de Bayonne (ADEREB), s'est tenue au Collège d'Études Européennes et Internationales de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, sur le campus de Bayonne, le 9 mai 2023 et avait pour intitulé « Identité(s) et intégration européenne ». Rassemblant l'ensemble des doctorants du Centre de Documentation et de Recherches européennes (CDRE) au niveau de l'organisation, sous l'égide de M. GUIOT et Mme MAZILLE, Maîtres de conférences à l'UPPA.

Il est essentiel de rappeler la portée de cette date avant d'aborder la présentation du thème de cette édition. Le 9 mai, aussi nommé journée de l'Europe pour beaucoup, est l'opportunité d'écouter, ou de réécouter, pour peu, le discours du 9 mai 1950 de Robert SCHUMAN, alors ministre français des Affaires étrangères, dans lequel il expose l'idée d'une nouvelle forme de coopération politique en Europe et propose la création d'une organisation européenne chargée de mettre en commun les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier. Cette déclaration avait pour ambition de construire entre les Européens des liens économiques et sociaux tellement étroits que les conflits ne devaient plus s'immiscer au sein des frontières internes de l'Europe. Cette proposition est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne car un an plus tard elle aboutit à la signature, le 18 avril 1951, du Traité de Paris par six États européens (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays Bas), qui fondent ensemble la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Alors que le paysage institutionnel et géographique de la Communauté européenne a largement évolué depuis, les mots de Robert SCHUMAN semblent éminemment actuels : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée.* » Ils font

¹ La première édition ayant donné lieu à une publication dans la revue *Politeia* n°41, 2022.

particulièrement écho aux enjeux saillants contemporains – au cœur de la réflexion proposée dans ce dossier – d'identité(s) et d'intégration européenne.

Le nouveau contexte, qui n'est plus celui de la réconciliation d'après-guerre, réinterroge la réalisation des objectifs européens, notamment celui d'établir « *une union sans cesse plus étroite entre les peuples* » (Traité sur l'Union européenne, article 1), mais également la démarche de qualification de l'Union européenne, afin d'apporter des compléments quant aux catégories généralement utilisées (« *États-Unis d'Europe* », « *organisation sui generis* », « *fédération d'États Nations* »). Il est marqué par la tentation du repli nationaliste, des populismes et, plus fondamentalement, d'une crise identitaire. En témoignent les résultats des différentes élections européennes au fil des dernières années, y compris récemment en France, justifiant une nouvelle fois la méfiance à l'égard de l'altérité et les crispations pour l'adoption ou l'application des textes européens. Sont ainsi aujourd'hui en jeu, à la fois les identités nationales et régionales, l'identité européenne et l'interaction entre ces identités.

Le « rassemblement des nations européennes » interroge en un sens une forme d'identité de l'Europe, qui est particulièrement en question depuis l'invasion russe en Ukraine en février 2022. D'une part, la capacité d'être vecteur de paix est un élément fondamental et originel, une caractéristique de l'Union européenne depuis la création des Communautés. C'est ainsi l'identité de l'Union qui est dessinée à travers sa réaction dans cette crise, qu'il s'agisse des sanctions vis-à-vis de la Russie ou des interactions liées aux autres organisations. D'autre part, les mesures établies afin de limiter la dépendance énergétique à l'égard de la Russie interpellent encore sur l'identité de l'Union, en particulier dans ses rapports avec les notions de « solidarité » entre États membres et de « souveraineté européenne ». Les modalités d'imbrication entre les niveaux national et européen sont ainsi questionnées par les notions d'identité et d'intégration européenne.

L'Europe par les « réalisations concrètes » n'est pas sans oublier le niveau individuel et l'identité comprise au sens personnel ou citoyen dans le rapport des habitants des États membres à l'Union européenne. Appréhendée à ce niveau, l'identité interroge les modalités d'articulation de l'individuel et du collectif, mais soulève aussi des questions pour les pouvoirs publics nationaux et européens. Le caractère intersectionnel prend une place grandissante dans la lecture des droits, et surtout, au sein du droit à la non-discrimination. La prise en compte de différents facteurs, la discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, l'appartenance présumée ou reconnue à un groupe, une religion ou encore une culture, permet une vision casuistique, au plus proche de la réalité de chaque personne. Dans cette perspective, des initiatives doivent être prises en compte, à l'instar des rapports sur la justice raciale, la volonté d'inclure les discours et crimes de haine dans la liste des crimes européens, la détermination des groupes minoritaires, ainsi que des personnes vulnérables.

Terme polysémique, pluridimensionnel, dont son étude ne peut prétendre à l'exhaustivité, l'identité(s), mise en lien avec l'intégration européenne, réveille multiples questionnements.

L'identité, du latin *idem* (le même), désigne à la fois ce qui rend une chose similaire à une autre et ce qui permet de distinguer une personne déterminée. Dans ce dernier sens, elle se confond avec la définition d'un individu ou d'une entité, alors que dans le premier, elle met l'accent sur les similitudes : identifier consiste à reconnaître deux éléments comme identiques. L'identité se trouve ainsi au cœur d'une ambivalence, servant à la fois à distinguer et à rapprocher. Elle peut être perçue comme un lien, un facteur d'unification entre individus, mais aussi comme un outil de différenciation, voire d'exclusion. Cette notion, utilisée pour diverses finalités, suscite aujourd'hui des débats, notamment sur son emploi au niveau européen.

La journée d'étude a permis de suggérer des réponses à cette multitude de questionnements. Ces dernières s'organisent en deux temps. Elles s'intéressent aux aspects institutionnels en jeu, d'une part, les réflexions ont été menées sur le front matériel, d'autre part. Le dossier reprendra cet agencement.

Dans un premier temps seront donc reproduites les contributions consacrées à l'enjeu institutionnel, fondement de ce débat.

L'identité européenne face aux identités nationales.

Les premiers articles permettent de s'intéresser à cette dichotomie entre les identités constitutionnelles nationales, M. ANDREU développe le concept de populisme, et Mme ROCCASERRA étudie la consécration de l'identité européenne par la citoyenneté européenne. De ce que d'aucuns qualifieraient de « crise de l'identité », Mme GOYENECHE propose une possible réponse par les réformes institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union. Pour M. LILLE, les réponses à ces défis se ressentent davantage par l'identité normative européenne. Pour aller au bout de cette opposition entre l'espace national et régional, M. PEYROU dépasse les frontières européennes et nous offre une analyse poussée du Conseil de l'Union européenne *versus* le Sénat américain. Enfin et pour clôturer cette première partie, il était intéressant de par l'étude de M. CHRISTODOULOU, de comprendre si ces mêmes défis identitaires se ressentent dans la représentation des partis politiques au Parlement européen.

Dans un second temps, les articles appréhendent ainsi la question par ses enjeux matériels, d'une crise de l'identité à la multiplicité des défis qu'elle entraîne :

L'identité européenne face aux défis du XXI^e siècle.

Plusieurs thèmes sont abordés, mettant en perspective la construction et/ou la consolidation d'une identité européenne face à des enjeux à la fois fondamentaux et d'actualité qui traversent l'Union européenne. Parmi ces enjeux, on trouve notamment les défis énergétiques, soulignés par M. SAILLER, ainsi que ceux liés à la politique agricole commune, développés par Mme ÉTIENNE. Une analyse des intérêts actuels de l'Union européenne à travers le prisme complexe de la question identitaire ne pouvait faire l'impasse sur l'aspect sécuritaire qui provoque tant de réactions. L'étude de l'identité européenne comme vecteur de sécurité et de défense est soulevé par Mme BERTANA. Le tour d'horizon est complété par l'étude de l'articulation des identités avec des droits individuels selon une approche sectorielle. Trois défis sont traités : l'étude du traitement des données à caractère

personnel par M. FRANCHI, les personnes vulnérables et plus particulièrement celles en fin de vie analysées par Mme CASCINO et enfin l'autonomie des Églises, les identités de cultes appréhendées par M. GAILLARD.

En guise de conclusion, Mme BERNARD dresse le bilan de ces réflexions. Nous la remercions une nouvelle fois tout particulièrement pour sa contribution. C'est un honneur de voir ce dossier clôturé par ses propos qui remettent en perspective les écrits de chacun dans une réflexion plus globale sur la ou les identités européennes.

Enfin, nous remercions tout particulièrement M. GUIOT et Mme MAZILLE d'avoir accepté la direction scientifique du projet, mais également Mme ALBERTON et M. BOUILLOT d'avoir présidé avec maestria les tables rondes lors de la journée d'étude. Leur aide a été précieuse pour mener à bien tant l'organisation que le déroulement de la journée. Nos remerciements vont également à Mme BACHOUÉ-PEDROUZO et Mme POELEMANS DE LARA pour leur confiance et leur soutien pour les activités relatives à la jeune recherche bayonnaise, dont cette journée d'étude.

Nous savons gré également à nos partenaires qui ont permis de concrétiser la journée d'étude. Nos plus vifs remerciements vont tout d'abord à Mme VERDIER, qui a renouvelé sa confiance et son soutien pour la publication des actes de la journée d'étude au sein de la revue *Politeia*. Nous sommes de même particulièrement reconnaissants des soutiens accordés par l'école doctorale SSH de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, d'UNITA et du CDRE. Enfin, nous remercions l'ensemble des doctorants et docteurs ayant participé et contribué à ce numéro.